

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 14 AVRIL 2022

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 18
- de votants 27

L'an deux mil vingt deux

Le quatorze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**CONVENTION POUR
L'INSTAURATION DE
PRESTATIONS DE SERVICE
INFORMATIQUE ENTRE
VALENCIENNES MÉTROPOLE ET
LA COMMUNE DE MAING**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEAUX H. DUMOULIN H. LEDOUX A. AIT BAHA JM. DELANNOY B. MERESSE C. RIFF A. MALABOEUF F. COQUELET G. MONTAY S. GLINEUR JC. REZIGA L. PHILIPPE

Etaient excusés : V. PORQUET I. PLOUVIER S. PIROTTE C. MERCIER L. BLONDEAU A. DEVEMY B. LE MAIGNENT S. SPOTO C. GRAND

Procurations respectives à : C. COLLET C. RIFF D. RAMEZ C. COLLET B. MERESSE P. BAUDRIN P. BAUDRIN G. MONTAY S. GLINEUR

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15/04/2022

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 08/04/2022

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention pour l'instauration de prestations de service informatique entre Valenciennes Métropole et la commune de Maing. La présente convention permet aux communes non membres du service commun informatique de Valenciennes Métropole de lui confier des prestations de service.

Les prestations de service informatique du service commun sont proposées dans la conformité à l'article L5216-7-1 du CGCT, et donneront lieu à la signature d'un contrat pour chaque prestation de service informatique entre Valenciennes Métropole et la commune de Maing.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout document afférent.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 15 avril 2022

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

